Prise de rendez-vous pour passeport et cartes d'identité

Depuis le 19 avril, les retraits de titres (Carte National d'identité et Passeports) se font sans rendez-vous aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Information importante – CNI / Passeports

⚠ **Présence obligatoire des enfants mineurs**

- Lors du **dépôt du dossier**, la présence de **l'enfant mineur est obligatoire**, **quel que soit son âge**.
- Pour le **retrait du titre en mairie**, la présence de l'enfant est également **obligatoire à partir de 12 ans**.

Merci de prendre ces informations en compte afin de faciliter le traitement de votre demande et d'éviter tout désagrément lors de votre venue en mairie.